



LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Chères habitantes et chers habitants de notre village,

Votre information reste une préoccupation importante pour nous qui gérons les « affaires collectives », que vous nous avez confiées pour six ans en 2014.

Fournir en toute transparence le plus grand nombre d'informations à propos de notre vie « commune » est un gage de démocratie.

Vous trouverez, en particulier dans ce numéro de « La Feuille », les explications concernant le budget primitif 2015. Le budget est la traduction des actions mises en œuvre et choisies par l'équipe municipale pour tenir les engagements que nous avons pris devant vous. Certes le contexte actuel est compliqué avec la baisse des dotations et les subventions qui se font rares, ceci nous conduit à une certaine prudence par manque de visibilité suite aux réformes voulues par le gouvernement, réformes qui fragilisent considérablement les petites communes rurales. Cependant, la bonne santé financière de notre collectivité permet d'envisager quelques projets pour entretenir et améliorer notre environnement de vie.

Je souhaite, aussi, remercier vivement l'équipe du comité des fêtes et tous les bénévoles associés, qui en ce printemps et début d'été, nous ont offert deux manifestations superbes : « l'Ibie'cyclette » (Mention spéciale à Etienne VENNETIER, initiateur et moteur de cette activité) et la fête du pain. Plusieurs centaines de personnes ont participé à ces manifestations dans une ambiance particulièrement conviviale et chaleureuse. C'est un réel plaisir, pour l'élue que je suis, de constater cette mobilisation villageoise pour réussir de tels challenges ! Il est vrai que cela contribue à la connaissance des uns et des autres, à l'intégration des nouveaux habitants, autrement dit à la vie commune positive... Merci aussi, aux autres associations villageoises qui enrichissent notre vie collective et animent le village.

Soutenir l'activité économique locale : producteurs, hébergeurs, aubergistes, a conduit l'équipe à travailler sur une programmation culturelle estivale ambitieuse pour une petite commune comme la nôtre, mais c'est aussi parce que nous pensons que les spectacles culturels ouvrent l'esprit et nourrissent la fraternité, que nous vous invitons à profiter de ces spectacles à la porte de chez vous et d'y convier vos amis!

Passez un bel été, prenez bien soin de vous... et des autres !

Votre Maire, Véronique LOUIS

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2015

II - Points soumis au vote

- 1) Affaires budgétaires : Budget primitif 2015 (BP) : les ressources dont les taxes locales, les dépenses prévisionnelles, les subventions aux associations
- 2) Opposition au renouvellement du permis du bassin ALES concernant la société « Mouvoil » pour l'exploration et l'exploitation des gaz de schistes

III - Questions diverses et points d'information

Présentation du rapport annuel concernant le service public d'eau potable.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2015

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (10/04/2015)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

- 1) Urbanisme
Attribution à un cabinet de consultants du marché public suite à l'appel d'offres à la concurrence concernant la révision du PLU de la commune
- 2) Economie touristique
Marché paysan

3) Conventions

- a) Convention d'accueil des enfants à l'école élémentaire et à l'école maternelle de LAVIL-LEDIEU
- b) Convention avec la fondation CNP Assurances pour l'achat d'un défibrillateur au hameau des Salelles
- c) Conventions pour l'été culturel au village :
 - l'association « La Bergamastyle »
 - la compagnie « Les Fous Sans Blanc »
 - le duo « Zoé GALMICHE » et « Monique CIEREN »
 - La chorale «Diapason»

4) Finances

- Décisions modificatives budgétaires

5) Représentation de la Commune

- Désignation du délégué au Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (SDEA)

III - Questions diverses et points d'information

- Présentation du règlement du cimetière communal
- Motion de l'Association des Maires de France (AMF) contre la baisse des dotations
- Motion de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) s'opposant à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République)

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les 22 et 29 mars 2015, nous avons élu les conseillers départementaux du conseil départemental de l'Ardèche, nouvelle dénomination du conseil général. Ne votaient que les électrices et électeurs nationaux.

La commune de Saint Maurice d'Ibie fait partie désormais du nouveau canton de « Le Teil » qui rassemble les communes des communautés de communes « Berg et Coiron » (14) et « Rhône Helvie » (5)

Les électrices et électeurs étaient appelés à élire un tandem femme/homme.

Résultats du 1er tour

Inscrits : 186

Votants : 121

Abstentions : 65

Blancs : 3

Nul : 1

Exprimés : 117

Rachel COTTA - UMP

Christian LAVIS - UDI

17 14,53%

Laurinne VUILLEMANT - EXTD

Christophe MENINI - LDS

4 3,42%

Annie GALLAMIEN - liste FDG

Michel BLACHERE - Ecologie, citoyenne et solidaire

41 34,95%

Sandrine CHAPUIS - EXTD

Thierry ARSAC - FN

29 24,79%

Sylvie DUBOIS - Majorité dpt

Olivier PEVERELLI - PS/DVG

26 22,22%

Résultats du 2ème tour

Inscrits : 186

Votants : 126

Abstentions : 60

Blancs : 6

Nul : 0

Exprimés : 120

Sandrine CHAPUIS - EXTD

Thierry ARSAC - FN

35 29,17%

Sylvie DUBOIS - Majorité dpt

Olivier PEVERELLI - PS/DVG

85 70,83%

Elus conseillers départementaux pour 6 ans

AFFAIRES BUDGETAIRES

BUDGET PRIMITIF 2015

Cette proposition de budget, présentée par Madame la Maire au conseil municipal du 10 avril 2015, a été préparée et discutée en commission Budget par l'ensemble des conseillers municipaux.

Le budget communal relève de la nomenclature budgétaire des collectivités dite « M14 ». Le budget s'organise en deux sections, fonctionnement et investissement, qui doivent être présentées à l'équilibre en dépenses et en recettes. Cette année le budget, voté à l'unanimité des conseillers municipaux, s'élève :

- en section de fonctionnement : **297 803 €**
(en 2014 : 240 409€)
- en section d'investissement : **391 710 €**
(en 2014 : 450 054€)

Soit au total : **689 513 €** (en 2014 : 690 463€)

Le budget 2015 reste globalement à la hauteur de celui de l'an passé. Vous noterez une augmentation de la section de fonctionnement et une baisse de la section investissement. Cela s'explique par la mise en œuvre du programme pluriannuel de réfection de la voirie communale (comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale) qui émerge en section de fonctionnement. Concernant l'investissement, nous avons prévu une « pose » en 2015 pour terminer les travaux de l'église et travailler sur les nouveaux projets, enfin il a fallu inscrire les crédits nécessaires pour la révision du PLU et les travaux de réparations des dommages liés aux intempéries de novembre 2014.

Le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité cette année compte tenu de la situation économique actuelle et des engagements pris de maîtriser celle-ci, lors de la campagne des élections municipales.

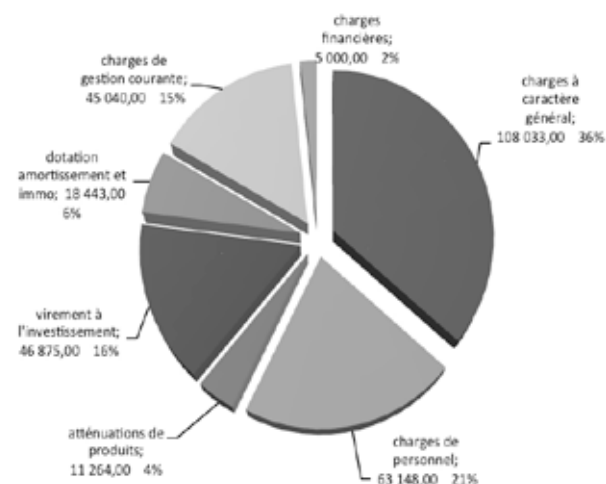
Enfin, la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat), dont vous entendez sans doute beaucoup parler, représente plus de 2000€ cette année, cependant cette baisse est compensée par les dotations de péréquation et de solidarité entre les communes « riches » et les « pauvres »... nous avons perçu 226€ de plus en 2015 concernant ces dotations par rapport à 2014 car nous faisons partie des « pauvres » !!!

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'explications plus précis :

Section de fonctionnement

Dépenses : Report des chiffres de l'an passé avec des ajustements dans certains chapitres notamment au chapitre 011 : la ligne « voies et réseaux » passe de 10 000 à 51 000€ pour la réfection des voies communales ; les frais d'affranchissement passent de 800 à 1 200€ malgré la dématérialisation, chapitre 023 : le virement à la section Investissement augmente de 32 515 à 46 875€ ; au chapitre 012 « charges de personnel » : augmentation sensible due à l'embauche ponctuelle d'un archiviste et d'une montée d'échelon des trois agents municipaux (ancienneté) avec les charges afférentes. D'autres diminuent : ligne « énergie électricité » en baisse de 800€, due au remplacement de

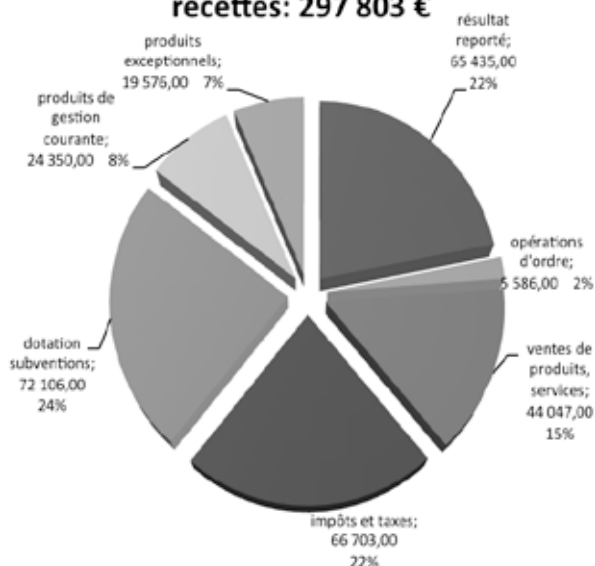
Fonctionnement BP 2015
dépenses: 297 803 €



l'éclairage public (basse tension) ; les achats de prestations de services passent de 16 500 à 14 000€ (contribution pour la scolarisation des enfants dans les écoles de Villeneuve de Berg).

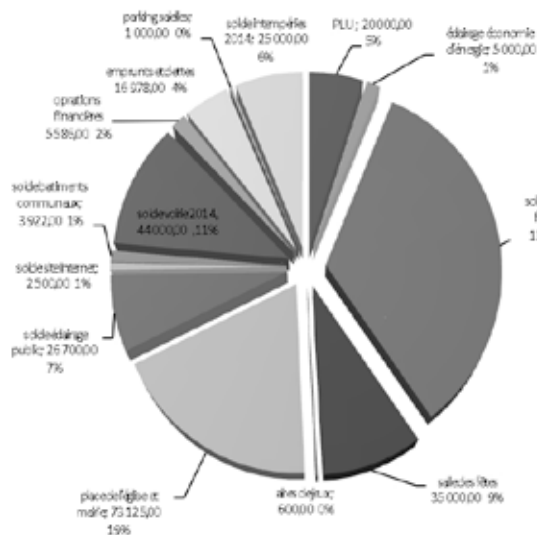
Recettes : Supérieures à l'an passé, dû au fait d'un report du résultat d'exploitation qui de 42 844 passe à 65 435€ ; plus 3 900€ au chapitre 70 ; plus 10 000€ au chapitre 73 (impôts et taxes), en produits exceptionnels 19 576€ d'indemnisation de notre assurance MAIF pour la restauration des peintures murales de l'abside de l'église. La section de fonctionnement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 297 803 €.

Fonctionnement BP 2015
recettes: 297 803 €



Section d'investissement

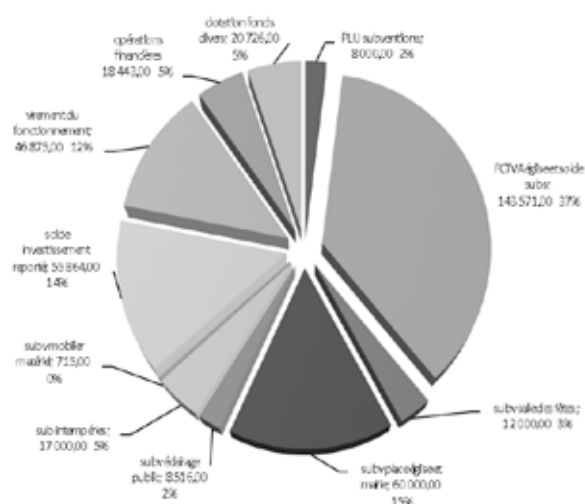
Dépenses : près de 2/3 des dépenses sont constitués du report de l'an passé soit 248 333€ pour solder en grande partie des opérations déjà réalisées (église, enfouissement réseaux secs au hameau des Salelles, éclairage public, site internet) et poursuivre les projets déjà identifiés



tels que les places de l'église et de la mairie, la salle des fêtes. Dans les propositions 2015 deux dépenses non prévues s'imposent, ce sont : la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme pour 20 000€ estimés et les dégâts d'orage pour 25 000€. Un complément de 32 000€ sur l'opération « cœur de village » (places de l'église et de la mairie)

Recettes : les reports de 2014 constituent 45% des recettes, auxquels s'ajoutent le virement de la section de fonctionnement de 46 875€ plus l'excédent de fonctionnement capitalisé 15 993€ ainsi que le solde d'exécution d'investissement 2014 de 55 864€ ; les subventions

Investissement BP 2015
recettes: 391 710 €



attendues du Département, de l'Etat et de la Région sur les projets : « cœur de village », PLU, dégâts d'orage et salle des fêtes.

La section d'investissement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 391 710 €.

ZOOM SUR L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Concernant l'endettement de la commune : actuellement 4 emprunts sont en cours :

- 85 000€, emprunt contracté en 2004 pour une durée de 15 ans pour la réhabilitation des logements à loyer conventionné du presbytère
- 60 000€, emprunt contracté en 2010 pour une durée de 15 ans pour la réfection de la traversée du village
- 20 000€, emprunt contracté en 2010 pour une durée de 20 ans pour la réfection du logement à loyer conventionné de l'ancienne école
- 70 000€, emprunt contracté en 2011 pour une durée de 15 ans pour l'enfouissement des réseaux secs au hameau des Salelles

Sur un total de 235 000€ empruntés, il reste aujourd’hui 144 111,95 € à rembourser, ce qui représente 436,70€ par habitant équivalent population DGF (237 résidents permanents + 93 résidents secondaires = 330), cela bien sûr en valeur absolue.

Nous rembourserons en 2015 :

- 4914,35€ d'intérêts sur la section de fonctionnement, soit 1,65% de la totalité du budget de fonctionnement
- 15 309,46€ de capital (amortissement) sur la section d'investissement, soit 3,91% de la totalité du budget d'investissement

Donc un total de 20 223,81€ ce qui représente 2,93% de notre budget global en 2015 ! La commune est très loin d'être surendettée, quand nous savons que pour les ménages le taux d'endettement est plafonné à 33% des revenus !

Cela nous laisse quelques marges de manœuvre non négligeables pour les projets à venir d'autant que le premier emprunt arrivera à son terme en 2019.

Enfin, comme chaque année, nous sommes allés présenter ce budget au trésorier comptable de Villeneuve de Berg qui atteste de la sincérité de celui-ci et de la bonne tenue de l'exécution budgétaire... Autant vous dire que tout va bien, même s'il faut garder une certaine prudence dans le contexte actuel de réformes territoriales et de crise économique et le fait que la commune ne soit pas très argentée ! Soyez assurés de notre rigueur et de notre sérieux dans la gestion de nos biens communs et c'est pour cela qu'en toute transparence nous vous fournissons les éléments principaux de compréhension de ce budget et restons à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée.

JL - VL

LE MARCHÉ PAYSAN DE SAINT MAURICE D'IBIE

La 3ème édition du marché paysan estival vient de débiter. Pour mieux informer et signaler cette activité, la Municipalité a commandé une banderole et des panneaux.

Rendez-vous tous les dimanches de 17h30 à 20h30 place de l'église, du 1er dimanche de juillet au 2ème dimanche de septembre pour découvrir et déguster les produits du terroir !

Des animations sont prévues :

- Rencontre et mini concert avec l'orchestre « La Bergamasca » le 12-07
- Installation d'une mini ferme le 23-08



LE FROMAGE DE CHÈVRE ET PICODON BIO « MADE IN IBIE » !

Le fromage de chèvre est de retour dans la vallée et au village ! Saluons la ténacité de François Garcia et Nathalie Milleville qui ont mené à bien leur projet et qui offrent à la vente un excellent fromage...que vous retrouverez au marché paysan cet été et les autres jours sur commande (06 26 50 64 30) .

***Nous souhaitons une belle saison estivale
aux producteurs locaux, hébergeurs et
restaurateurs !***



LES DYNAMIQUES COLLECTIVES



La Communauté de Communes « Berg et Coiron » (C.D.C.)

LA PISCINE SUPRA-COMMUNAUTAIRE « L'HIPPO-CAMPE »

La piscine couverte d'Aubenas a ouvert ses portes au public le 20 avril dernier, et depuis début mai, l'hippo-campe accueille également les écoles. Le mercredi 6 mai, des écoliers de St Pons et de Villeneuve de Berg ont eu la chance de découvrir ce nouvel équipement...

En plus d'apporter un nouveau service aux habitants, l'un des objectifs principaux de la construction de ce centre aquatique mutualisé entre trois communautés de communes concernait les écoles : offrir à tous les enfants la

possibilité d'apprendre la natation tout au long de l'année scolaire.

Depuis le mois de mai, plusieurs classes des communautés de communes Berg et Coiron, du Vinobre et du pays d'Aubenas-Vals ont ainsi pu démarrer leur cycle natation. Toutes les écoles pourront bénéficier de cet équipement à partir de la rentrée de septembre.

-Transports gratuits pour les écoles : en même temps que la



construction de la piscine, a été mis en place un planning de transports pour les élèves, pris en charge par les trois communautés de communes, le coût du transport ne pèse donc pas directement sur les finances des écoles !

- Activités spécifiques pour tous :

En dehors de cette avancée importante pour les scolaires de nos communes, le centre aquatique est bien sûr ouvert au public, et le personnel de la piscine propose également des séances spécifiques : bébés nageurs, aquagym, aquabike et même aquaphobie, pour aider celles et ceux qui veulent dépasser leur peur de l'eau !

Contact :

Adresse : L'Hippocampe, Centre Aquatique des Monts et Vallées d'Ardèche 1 chemin du Coton, quartier Roqua - 07200 AUBENAS ;

téléphone : 09-70-59-07-00 ;

site Internet (bientôt en ligne) : www.lhippocampe-aqua.fr

« PAS À PAS.....VERS L'EMPREINTE ARTISTIQUE »

Les structures « petite enfance » de la CDC (crèche multi-accueils, Réseau d'assistantes maternelles), et les centres de loisirs, accompagnés par trois artistes plasticiens, ont réalisé ensemble une action d'initiation à l'art avec des enfants accueillis dans ces structures.

Le vernissage de l'exposition a eu lieu à la salle des fêtes du village en présence des professionnels, des enfants et de leurs parents, des élus et des artistes dont Bernard VINCENT qui a accompagné un groupe d'enfants sur le

chemin de l' « empreinte artistique ».

Une vidéo a été réalisée, elle est consultable auprès de la CDC.

Les œuvres réalisées par les enfants guidés par les artistes, ont éclairé la salle des fêtes par leur beauté et leur originalité.

Voilà une expérience à poursuivre....

Protection et valorisation de la vallée de l'Ibie



C'est fait ! La commission permanente du Conseil régional a agréé le dossier du « Contrat Vert et Bleu » de protection et valorisation de la vallée de l'Ibie . Concrètement cela signifie que la Région financera 50% du coût des actions mises en œuvre dans le

cadre de ce projet.

D'ores et déjà, début juillet, les éco-gardes ont repris les « maraudes » sur les zones les plus fréquentées, le travail avec la fédération d'escalade pour l'équipement de voies avance de manière satisfaisante, comme les dossiers sur les acquisitions foncières sur les zones de baignades et sur le pâturage extensif pouvant permettre de nouvelles installations en agriculture.

Une réunion publique d'informations aura lieu à l'automne.

S.D.E.07 « Syndicat départemental des énergies de l'Ardèche »



Le SDE 07 ou l'énergie au service de l'aménagement du territoire ardéchois

Depuis 1964, le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) est le partenaire privilégié des 339 communes ardéchoises pour l'électrification rurale, l'enfouissement des lignes, l'éclairage public (équipement, renouvellement et maintenance du parc) et la mise en valeur des sites et monuments, mais aussi, plus récemment, pour le gaz, les énergies renouvelables (réseaux de chaleur au bois et photovoltaïque), la maîtrise de la demande en énergies, le cadastre numérisé, l'instruction des demandes d'urbanisme et très prochainement les bornes de charge pour véhicules hybrides et électriques.

Le SDE 07 c'est encore des conseils, la protection du consommateur au travers des CCSPL et des groupements d'achat en énergie pour les collectivités.

Permettre à chacun, quel que soit son lieu d'habitation en Ardèche, d'être raccordé au réseau électrique, voilà la mission initiale du SDE 07.

Autorité concédante, il gère pour le compte des mairies un patrimoine de 13 404 kms de réseaux électriques et 663 kms de canalisations de gaz et veille à ce que chaque ardéchois, dispose, en tout point du département d'une énergie de qualité. C'est le contrôle des concessions.

Le SDE 07 c'est enfin un acteur économique de premier plan qui injecte chaque année dans l'économie locale, au travers des chantiers de renforcement, d'extension et d'enfouissement des réseaux électriques qu'il réalise, de l'entretien du parc d'éclairage public des communes et des opérations sous maîtrise d'ouvrage quelque 20 millions d'euros.

Si le SDE 07 intervient principalement pour le compte des communes, il est aussi l'interlocuteur des particuliers qui ont besoin d'une extension du réseau électrique pour raccorder leur future habitation. Dans ce cas, il leur faut remplir un formulaire (disponible sur www.sde07.com) puis le déposer à la Mairie qui transmettra au SDE 07.

Pour en savoir plus : www.sde07.com



SIVOM Olivier de SERRES

Le syndicat fait procéder actuellement au remplacement de la conduite principale d'alimentation en eau potable. Il s'agit de la poursuite du programme entrepris dans la vallée de l'Ibie pour

mettre fin à des fuites récurrentes sur le linéaire alimentant la commune.

Le chantier se déroule le long de la RD 558 sur la commune de Villeneuve de Berg.

Le prochain chantier est prévu, fin 2015 début 2016, aux quartiers les Plots, Remerquer et Reboul (au large du camping).

Soyez prudents en circulant près du chantier et prêtez attention aux ouvriers de l'entreprise qui réalise les travaux.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La révision du PLU de la commune suit son cours par les démarches légales obligatoires d'appel d'offres à la concurrence pour le marché d'accompagnement par un bureau d'études. La commission d'appel d'offres communale (CAO) s'est réunie plusieurs fois pour examiner les offres reçues, accompagnée par le Conseil en Urbanisme et pour l'Environnement (CAUE 07). La CAO du 25 juin 2015 a choisi le bureau d'études « Amunatégui – Urbarchi » d'Avignon, choix confirmé par une délibération du conseil municipal du 03 juillet 2015. Le marché va donc être notifié.

La démarche va pouvoir démarrer à la rentrée et débutera par une réunion publique d'informations dont la publicité sera faite à tout un chacun-e. Nous veillerons à une transparence maximum.

Le coût prévu du marché s'élève à 35 000 € ! Elles sont chères les obligations décidées unilatéralement par l'Etat! Une demande de subvention va être déposée dans les meilleurs délais auprès de la Préfecture de l'Ardèche.

COMMISSION DES ENFANTS ET DES JEUNES

La commission des enfants et des jeunes poursuit son « petit bonhomme » de chemin. Nous constatons que nos jeunes sont de plus en plus partie prenante des activités associatives du village pour lesquelles ils fournissent de sérieux « coups de mains ».

Lors du vote du budget 2015, la municipalité leur a octroyé

un petit budget participatif de 600€ en investissement . A eux de choisir, ensemble, ce qu'ils souhaiteront en faire....Nous savons qu'ils y réfléchissent et qu'ils possèdent déjà le sens du collectif !

DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT !!

Règlement communal du cimetière

La commune s'est dotée d'un règlement communal du cimetière, comme les autres communes l'ont déjà fait depuis fort longtemps. Un petit groupe de travail élues-habitants a préparé ce règlement, qu'ils en soient remerciés.

La gestion du cimetière incombe en effet à la commune, Madame la Maire est chargée d'assurer la salubrité et la décence dans le cimetière, ainsi que la garantie de la neutralité des lieux.

Un arrêté sera publié à cet effet.

Ce règlement présente donc les règles à respecter dans l'enceinte du cimetière, les dispositions relatives aux concessions et au jardin du souvenir, l'entretien des sépultures et les conditions de réalisation des travaux entre autres....Il peut être consulté en mairie ou sur le site de la commune.

CT

Chasse à l'ambrosie...



«Cerisette», la chevrette de Pierre-Henri et Nathalie se révèle très efficace dans la chasse à l'ambrosie !

Depuis environ 20 ans, l'ambrosie est en pleine expansion et colonise une grande partie de la France.

La région Rhône-Alpes est la plus touchée avec 6 à 12 % de ses habitants allergiques et près de 3 millions fortement exposés au pollen d'ambrosie.

Il s'agit donc d'une préoccupation de santé publique.

Sur Saint Maurice d'Ibie, nous souhaitons cette année que chacun contribue à signaler la présence de cette plante, afin de prévoir ensuite des journées d'arrachage avec l'aide d'habitants volontaires.

L'an dernier, deux matinées d'arrachage ont été organisées à partir du pont du bourg centre, le long du cours de l'Ibie, jusqu'au lieu-dit « Reboul ».

Cependant si les plants sont peu nombreux, vous pouvez les arracher vous-même (tout en signalant par mail à la mairie leur emplacement pour permettre une cartographie).

En tout état de cause, n'hésitez pas à signaler le lieu exact où vous en avez repéré en joignant si possible un plan à votre mail.

L'ambrosie commençant à apparaître, la mairie a organisé une matinée d'arrachage de cette plante très allergène, le dimanche 5 juillet 2015, le but étant de ramasser les plants qui se trouvent dans l'Ibie.

Merci aux bénévoles qui ont rejoint les élus pour cette tâche importante, sans oublier Cerisette.

MC

Nouveau conteneur à papiers au hameau des Salelles...



Le SIDOMSA vient d'installer un nouveau conteneur au hameau des Salelles pour les papiers, journaux et magazines.

Peuvent être jetés dans ce conteneur (comme dans celui du village face au bistrot de Pays): les papiers propres, prospectus, feuilles, catalogues, journaux.

Ne pas y jeter les enveloppes, qui contiennent souvent de la colle, les films plastiques et les papiers souillés.

L'aire de déchets au hameau des Salelles est donc désormais complète : collecte des ordures ménagères et collecte sélective (emballages recyclables, verres et papiers journaux)

A propos de la route départementale (RD 558)...

Un courrier de la Commune a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental pour lui faire part du mauvais état très préoccupant de la RD 558, en particulier entre le bourg centre et le hameau des Salelles. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de sa réponse.

A propos des haies et végétations en limite de propriété

Tel que prévu dans le code de l'urbanisme et précisé dans le PLU, chaque propriétaire doit entretenir ses parcelles et particulièrement ses bordures plantées en haies, arbres, et plantations diverses, en limite de propriété et tout spécialement lorsque celles-ci sont en bordure de voie publique. Les haies, arbres doivent être taillés afin de ne pas déborder sur la voie publique et leur hauteur ne doivent pas dépasser 2m.

En cas de manquement à ces principes, basiques et on ne peut plus cohérents, la commune peut sommer les propriétaires de réaliser les travaux de taille, en cas de refus, elle est en droit de faire exécuter les travaux et d'adresser la facture au propriétaire.

Merci d'y veiller afin de ne pas contraindre la commune à agir de la sorte.

Concernant les limites entre propriétaires privés, la contrainte reste la même. Les arrangements de bons voisinages restent toujours la meilleure façon de procéder ! Sinon, le propriétaire lésé doit recourir à la justice civile pour faire valoir ses droits.

Enfin, n'oubliez pas que pour lutter contre les risques d'incendies, il y a obligation de débroussaillage à 50m autour des habitations.

Rappel : le brûlage de déchets verts reste interdit sauf dérogations spécifiques (suivant l'arrêté préfectoral consultable sur le site ou en mairie). Ils peuvent être déposés à l'aire de stockage près de la station d'épuration du bourg-centre ou emportés à la déchetterie de Villeneuve de Berg.

pensez-y !

SAISINE DE MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Jusqu'à ce jour, Madame la Maire et l'équipe municipale avaient fait le choix de ne pas répondre et d'ignorer les propos insultants, réitérés par certains administrés, car la teneur du contenu médiocre et mensonger ne méritait pas d'y prêter attention.

Depuis le dimanche 28 juin 2015, jour de la fête du pain au hameau des Salelles, les choses ont pris une toute autre tournure : des insultes ont été placardées sur des biens publics (cabine téléphonique des Salelles, panneau de signalisation) et pire encore, le jardin potager personnel de Madame la Maire a été intentionnellement saccagé.

Sur les conseils de la gendarmerie de Villeneuve de Berg, il a été procédé à la saisine de Monsieur le Procureur de la République du tribunal de Privas. L'ensemble des documents, mails, pages « Face book » ont été transmis ainsi que les photographies des affichages et du saccage du jardin.

Il n'est pas acceptable que des élus qui se dévouent pour la vie communale, et qui ont recueilli aux dernières élections municipales de 2014, la confiance de près de 80 % de la population, aient à subir des attaques inqualifiables et surtout une atteinte à leurs biens personnels.

Les personnes qui développent ce type de comportement salissent un village reconnu partout pour son dynamisme et son « bien vivre ensemble ».

Nous faisons confiance à la justice pour faire valoir le droit.

Enfin, nous remercions les nombreux habitants qui nous ont témoigné leur soutien face à ces attaques infondées, violentes et indignes.

AFFAIRES SCOLAIRES

TRANSPORTS SCOLAIRES : RENTREE 2015/2016 :

L'année scolaire 2014/15 s'est achevée avec un effectif global de 26 élèves transportés sur la ligne Saint-Maurice d'Ibie – Villeneuve-de-Berg : 19 primaires du village et 2 de Villeneuve de Berg, et 5 collégiens du village.

6 lycéens ont, quant à eux, utilisé une tournée spécifique (dont 1 lycéen de Villeneuve de Berg).

D'après nos premiers retours d'inscriptions, l'estimatif pour la prochaine rentrée serait de 29 élèves du village.

Comme nous vous l'annoncions déjà l'an dernier dans la Feuille, nous risquons d'atteindre, pour la prochaine rentrée (ou pour la suivante), l'effectif maximum en places disponibles dans le car.

Bien que, concrètement, il y ait tous les jours des absents dans le car de ramassage, nous resterons très vigilants pour que tous les enfants puissent continuer à bénéficier du transport scolaire et pour cela nous continuerons à travailler avec le Conseil Départemental afin que ce service puisse évoluer et perdurer dans de bonnes conditions.

Cependant, rappelons-le, le Conseil Départemental n'a comme seule obligation légale que de transporter les collégiens. Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental de l'Ardèche a choisi la solidarité avec les petites communes n'ayant plus d'école, en organisant un ramassage des maternelles et primaires. C'est une aide aux communes mais surtout aux familles qui y résident.

Par ailleurs la municipalité a fait le choix de financer sur ses fonds propres un accompagnement dans le car par un agent municipal, pour permettre aux enfants de 3-5 ans de bénéficier de ce transport... ce n'est pas le cas partout !

Modification d'arrêt de Transport Scolaire :

Alors que depuis des années le car scolaire circulait sans problème au cœur du hameau des Salelles, des difficultés sont apparues liées aux stationnements de véhicules sur les bas-côtés, empêchant le car de tourner dans des conditions de sécurité. Les services du Conseil Départemental ont menacé de supprimer définitivement cet arrêt... La municipalité s'est donc trouvée dans l'obligation de déplacer l'arrêt du centre hameau vers la RD 558 (en bordure) et de créer une aire de retournement pour le car, près de la citerne incendie au sud du hameau.

Ce nouvel arrêt est désormais le seul arrêt agréé par le Conseil Départemental pour le hameau des Salelles, son emplacement est matérialisé par une signalisation verticale bleue réglementaire.

Le coût pour notre commune s'élève à environ 1000€.... Comme quoi des comportements individualistes peuvent avoir des incidences négatives pour tous....

Inscription au Transport Scolaire 2015/16 :

Suite à l'envoi de l'habituel courrier de fin d'année à destination des familles d'enfants scolarisés, merci de remettre en Mairie l'inscription de votre (vos) enfant (s) sur la ligne Saint-Maurice d'Ibie - Villeneuve de Berg, pour l'année 2015/16.

La date « butoir » de retour était le 30 juin 2015 et toutes les réponses ne nous sont pas encore parvenues...

Rappel : A compter de la rentrée prochaine, vous serez contactés par téléphone pour être avertis en cas de modification du transport scolaire (intempérie, problème mécanique, etc...). Merci de communiquer impérativement un numéro de télé-

phone en Mairie, sur lequel vous serez joignable en particulier le matin entre 7h00 et 8h00, à défaut de quoi vous ne pourrez être informés, en temps réel, d'éventuelles perturbations du transport scolaire.

Enfin, nous vous rappelons qu'il vous appartient de renouveler chaque année votre demande de transport scolaire, et ce, pour chaque enfant : vous devez vous affranchir du Ticket Modérateur afin de confirmer chaque inscription auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche (voir infos sur le site, dont les cas particuliers d'exonération : www.ardeche.fr/transport-scolaire).

IMPORTANT : l'inscription doit être réalisée avant le 14 juillet 2015, délai de rigueur, car le traitement d'une demande complète nécessite en moyenne trois semaines, en cas de retard dans l'envoi de la demande, l'élève concerné n'aura pas la garantie de recevoir sa carte de transport pour la rentrée

ATTENTION : Toute inscription reçue après le 31 août 2015 sera majorée des frais de traitement de dossier de 20 € par enfant.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA SCOLARITE

Comme chaque année, nous avons reçu, de la Commune de Villeneuve de Berg, et pour la première fois de la commune de Lavilledieu, la demande de règlement de la participation financière pour la scolarité des enfants des écoles maternelles, primaires, publiques et privées.

Pour l'année scolaire 2014/2015, le coût s'élève à 722,56€

(652,58€ en 2014 soit + 10,72%) par enfant scolarisé à Villeneuve de Berg. A Lavilledieu, il est de 909€ pour un enfant scolarisé en maternelle et 603€ pour un élève en élémentaire. **Soit un total de : 15 964€** (3 565€ de plus qu'en 2014).

RYTHMES SCOLAIRES – NAP :

La Réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre cette année scolaire 2014/15. Les retours, évoqués lors des Conseils des Ecoles Publiques de Villeneuve de Berg, par les enseignants et les représentants de parents d'élèves, sont positifs, après une période d'adaptation en début d'année scolaire, tant pour les élèves que pour les animateurs.

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) continueront à être appliquées l'année scolaire prochaine, selon la même organisation que cette année échue, dans les écoles de notre commune de rattachement :

- le jeudi de 13h30 à 16h30 pour l'école maternelle publique de Villeneuve de Berg
- le mardi de 13h30 à 16h30 pour l'école élémentaire publique de Villeneuve de Berg
- les lundis, mardis et vendredis de 15h30 à 16h30 pour l'école privée du Coiron de Villeneuve de Berg.

Rappel : La communauté de communes « Berg et Coiron » pilote le dispositif des NAP, dans le but que chaque enfant du territoire communautaire puisse bénéficier des mêmes prestations, non payantes pour les familles et imputées sur le budget communautaire.

S.E.

ETAT CIVIL, DEPARTS ET ARRIVEES

Nous sommes heureux d'avoir pu célébrer récemment deux mariages dans notre petite Mairie :

Laura SOUBEYRAND et Thomas HINAULT, le samedi 6 juin 2015

Audrey ARSAC et Eric GANIVET, le samedi 20 juin 2015

Nous formons pour eux le vœu d'une longue et heureuse vie commune !

Nous accueillons deux petits nouveaux, c'est toujours un bonheur d'annoncer la naissance de bébés :

Léana, née le 9 mars 2015 à Aubenas, fille de **Julien et Amandine SPADE**, quartier Remerquer et petite sœur d'Ethan **Maximilien**, né le 23 mai à Aubenas, fils d'**Emilie AECK et Alain ROBIDET**, au quartier le Cros et petit frère d'Emma

ainsi que l'installation d'une nouvelle habitante au logement communal de l'ancien presbytère, au bourg centre : **Sandrine GIRARD**

Nous souhaitons la bienvenue à celles et ceux qui rejoignent notre communauté villageoise et espérons pour eux une vie épanouie et riche de contacts humains parmi nous.

Nous étions nombreux et bien tristes pour accompagner **Fernand OZIL** à sa dernière demeure... Il est décédé le 9 mars 2015 à Aubenas... il allait fêter ses 92 ans... il était un « personnage » emblématique du centre du village, très attentif à tout ce qui s'y passait, ayant à cœur de participer aux différentes manifestations et activités mises en place. Sa bonhomie, sa connaissance de l'histoire villageoise, ses réflexions pertinentes, sa gentillesse nous manquent déjà...

Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille, ses proches et particulièrement à notre doyenne, sa sœur Juliette.

TRAVAUX.....

L'église

Sauvegarde et restauration de l'église romane du village



Le chantier s'est achevé en mars 2015 après six mois de travaux qui se sont déroulés de la meilleure façon ! L'opération s'élève à 239 882€ TTC (décompte définitif). Toutes les factures ont été réglées.

Nous avons obtenu 198 165€ de subventions et contributions :

- Etat (DETR) : 55 922€ + FCTVA : 31 387€
- Région Rhône Alpes : 45 444€
- Département de l'Ardèche : 37 096€
- Fondation du crédit agricole « Pays de France » : 5000€
- Fondation du Patrimoine : 23 316€ (90 donateurs pour 18 316€ + 5000€ de la Fondation)

La part communale s'élève à 41 717€.

La plupart des subventions ont été perçues par la Commune, dans les jours qui viennent cette opération sera close...et le monument emblématique du village, sauvegardé pour les générations futures de la même manière qu'il nous a été transmis à travers les siècles!

L'église est désormais accessible aux personnes en situation de handicap.

Restauration des fresques



Les travaux de restauration des peintures de l'abside sont en cours, Monsieur Ollier « maître restaurateur » accompagné de son collaborateur Paolo Vescera s'emploient à une

remise en état dans les règles de l'art. La visite de Monsieur Soubigout, conservateur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles lui a permis d'apprécier la qualité du travail déjà effectué. Encore quelques journées de travail avant de retrouver les peintures dans leur état proche de l'origine. Monsieur Ollier prépare un compte-rendu du déroulement de la restauration avec photos et commentaires. Il propose d'en faire une présentation aux villageois intéressés dès la restauration achevée, la date non définie à ce jour vous sera communiquée.

L'opération s'élève à 28 600€ prise en charge par l'assurance de la Commune (MAIF) non obstat la franchise de 150€...

Une inauguration associant l'ensemble des partenaires aura lieu à l'automne.

Travaux dus aux intempéries de novembre 2014



Un certain nombre de points ont été traités à ce jour concernant les dégâts d'orage :

- Remise en état de la traversée du village (RD558) rues du Portail et du Barry
- Remise en état et sécurisation du chemin de Saint Andréol
- Remise en état du chemin du réservoir et rue du Four au hameau des Salelles, l'amont de la rue Reboulet aux Chambonnots,
- Mise en place de graves en contrebas de l'église,
- Réfection de l'accès et remplacement du portail de la station d'épuration du centre-bourg,
- Remise en état de l'aire du panneau de basket à l'espace de jeux du hameau des Salelles

Nous avons engagé et réglé à ce jour 19 187€ TTC...et reçu **aucune** subvention malgré la reconnaissance de la Commune en état de catastrophe naturelle et les promesses du Ministre de l'intérieur lors de sa venue en Ardèche. Nous avons sollicité Madame la Députée à ce sujet.

Reste à réaliser la réfection partielle du tablier du pont sur l'Ibie aux Salelles et le curage du lit au droit de ce même pont. Les négociations sont en cours avec le syndicat « Ardèche claire », la CDC et l'Etat.

Voirie communale

En ce qui concerne l'entretien des voies communales, comme l'équipe municipale s'y est engagée un programme pluriannuel a été travaillé par une commission, les choix ont été réalisés et le service d'assistance technique du Conseil Départemental (ATAC) prépare actuellement le dossier de consultation d'entreprises pour l'appel d'offres à la concurrence:

- pour le secteur Remerquer refait en bi-couche sur une longueur de 400m depuis la départementale , puis 150m sur l'amorce du chemin des Valades
- pour le chemin de Valos : 250m sur la partie montante en bi-couche également.

La réalisation est prévue cet automne à partir de mi-septembre.

Aménagements



Au hameau des Salelles une aire de retournement vient d'être aménagée près de la station d'épuration avec un stationnement de véhicules réservé aux résidents. Cette aire de retournement doit **rester libre** car elle est prévue pour faciliter la manœuvre à différents services, tels le ramassage scolaire, le service de secours incendie, la collecte des ordures ménagères, la collecte du verre et papier et pour tous véhicules désirant faire demi-tour sans gêner la circulation sur la RD558.

Merci d'être vigilants !

J.L.

Accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap

Cette obligation s'impose à la commune qui doit élaborer un agenda programmé d'accessibilité à transmettre au Préfet de l'Ardèche pour le 27 septembre 2015.

Cet agenda va ainsi définir les travaux à effectuer, leur financement et le planning de réalisation sur 3 années de 2016 à 2018. Une étude est donc en cours, conduite par les élus et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour une présentation au prochain conseil municipal en septembre.

Un premier état des lieux peut être dressé :

- mairie : aménagement de l'accès extérieur du rez de chaussée de la mairie pour ouvrir la salle du conseil municipal et assurer l'accueil du secrétariat dans cette partie rendue accessible chaque fois que cela sera nécessaire,
- salle des fêtes : aménagement des sanitaires, construction d'une rampe pour un accès par la porte latérale de la salle,
- salle communale de l'ancienne école : mise en place d'un plan incliné amovible,
- église : aménagement de l'accès extérieur, un plan incliné ayant déjà été réalisé à l'intérieur dans le cadre des travaux de restauration,
- chapelle : mise en place d'un plan incliné amovible,
- places de parking à matérialiser dans le village et au hameau des Salelles.

Ces travaux seront intégrés aux projets tels que l'opération cœur de village ou la restauration de la salle des fêtes, pour limiter au maximum les incidences financières dans le budget de la commune. Des financements seront sollicités, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Des prêts préférentiels peuvent être également contractés, si nécessaire, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

C.T.

DIVERS

Une fuite détectée sur l'alimentation en eau potable du cimetière, nous a obligé à remplacer 45m de l'ancien tuyau datant de 1986 , la vanne sectorielle avant le passage du guet de la Gourmandie a été également remplacée, tout cela pour un coût non prévu de presque **1 400€**.

COORDONNÉES DE LA MAIRIE ET JOURS D'OUVERTURE

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41

mail : ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr site : saint-maurice-d-ibie.fr

ATTENTION : En raison des congés d'été, la mairie sera fermée tous les jeudis du 15 juillet au 30 août 2015.

Une seule permanence aura lieu le lundi après midi de 14 à 17h

En cas d'urgence, joindre Madame la Maire ou Mesdames et Monsieur les Adjointes

DU CÔTÉ DE LA CULTURE... DU PATRIMOINE...

CULTURE

Les deux concerts organisés pour fêter la fin des travaux de restauration et de rénovation de l'église ont connu un très beau succès de fréquentation, les choristes et musiciens ont apprécié l'accueil au village, la chaleur et la disponibilité du public.



ETE CULTUREL au village

Contribuer à l'animation, à l'attractivité du village,
Valoriser l'église restaurée

Promouvoir les produits du terroir, nos auberges et nos hébergeurs

Soutenir la culture et les artistes

Partager, faire découvrir la musique ancienne, rencontrer les musiciens, échanger lors de moments conviviaux au village,

Voilà ce que souhaite l'équipe municipale qui vous convie à profiter de ces moments que nous espérons agréables et sympathiques

- DU 6 AU 12 JUILLET 2015 : Résidence d'artistes de l'orchestre « La Bergamasca »
Concert de musique ancienne : samedi 11 juillet à 21h à l'église

- Cinéma sous les étoiles : mercredi 8 juillet à 21h30 (organisé par le comité des fêtes) parvis de la salle des fêtes

- Théâtre en plein air avec la compagnie « les Fous sans blanc » : Lundi 20 juillet à 20h30 sur le pré communal

- Cinéma sous les étoiles : mardi 4 août à 21h30 (organisé par le comité des fêtes) parvis de la salle des fêtes

- Concert de chants lyriques baroques : Zoé GALMICHE et Monique CIEREN : mercredi 5 août à 20h30 à l'église

- Chorale « Diapason » chansons françaises : vendredi 21 août à 19h sur le pré communal



- Concert Hélène PIRIS : samedi 22 août à 20h à la Cour des contes
(dans le jardin de Luce et Baps Vincent)

FOCUS : Résidence d'artistes au village

A l'invitation de la Municipalité, les cinq musiciens, de l'orchestre de musique ancienne « La Bergamasca », seront en résidence au village du 6 au 12 juillet 2015.



Vous pourrez :

- Assister au concert au village le samedi 11 juillet 2015 à 21h à l'église (libre participation dite «au chapeau»)
- Assister au mini concert de fin de résidence le dimanche 12 juillet à partir de 19h30, au cours du marché paysan suivi d'un apéritif dinatoire avec les produits du terroir du marché, à mettre en partage.

Invitation à la lecture

Isabelle, notre libraire partenaire, «au Temps retrouvé » à Villeneuve de Berg, nous propose, pour cet été, les ouvrages suivants pour grands et petits !

Quatre livres pour l'été : 2 pour les grands et 2 pour les petits !

Coconut, de Kopano Matlwa

En Afrique du sud, la vie de deux jeunes noires qui se sentent blanches à l'intérieur et sont noires à l'extérieur.

Entre rejet de leur condition de vie et projet plein d'ambition

Ringolevio, de Emmett Grogan

Roman autobiographique d'une vie pendant la beat génération.

On croise les grandes figures de la contre-culture américaine mais aussi par des séjours d'Emmett en Europe, les différents mouvements politiques européens ...

Autrefois L'olympé ..., Mythes en haïkus - Album illustré à partir de 7 ans

D'écaille en oiseau -grisé par un chant bleu-marine

Réponse:

Les sirènes

Le grand livre des expériences, Album à partir de 8 ans

Comment faire des tentatives amusantes et parfois spectaculaires pour découvrir les sciences ...

PATRIMOINE

Journées européennes du patrimoine

La Commune participera aux journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre 2015.

Françoise HERPIN, conseillère municipale déléguée à la culture et au patrimoine pilote le projet. D'ores et déjà, nous faisons appel aux bénévoles pour assurer une permanence d'accueil des visiteurs aux heures d'ouverture de l'église.

- le samedi 19 septembre de 14 à 18h

- Le dimanche 20 septembre de 10 à 12h et de 14 à 18h.

Merci de vous inscrire auprès de la mairie.

Le jour de la nuit

La Commune participera au jour de la nuit, le samedi 10 octobre 2015. Mélusine COELHO, conseillère municipale déléguée à l'environnement pilote le projet, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des activités prévues ce jour là.

La petite recette du village

RECETTE D'ETE...

CONILL AMB AÏOLI (LAPIN GRILLÉ À L'AÏOLI)

RECETTE CATALANE

Temps de préparation : 15 min. + 2 à 4h de marinade

Conseils de cuisson au barbecue :

- Temps de cuisson : 15 minutes.
- Puissance du feu : moyenne / forte
- Hauteur de grille : intermédiaire

Ingédients pour 4/5 personnes :

- 1 lapin,
- huile d'olive,
- 5/6 gousses d'ail,
- 1/2 citron,
- 1 piment oiseau,
- des herbes de Provence (ou romarin frais)
- 1 œuf,
- moutarde,
- sel / poivre

Préparation:

- Faire mariner le lapin préalablement coupé en morceaux (râbles, cuisses) dans un mélange d'huile d'olive, ail et piment écrasé, le jus d'un demi citron, et herbes de Provence ou romarin frais, durant 2h minimum jusqu'à ce que la viande blanchisse.
- Préparer la mousseline d'aïoli : Voici ce qui fait l'originalité de cette recette !



Casser un œuf, garder le blanc de côté, faire monter le jaune avec moutarde et huile d'olive, comme une mayonnaise maison, ajouter sel, poivre et ail écrasé (2 ou 3 gousses), enfin incorporer le blanc d'œuf monté préalablement en neige en remuant doucement , cette mousseline reste aérienne et parfaite avec le lapin.

Barbecue

- Commencer par une cuisson assez forte pour saisir remonter la grille ensuite pour finir la cuisson
- On peut l'arroser de la marinade restante pendant la cuisson,
- Conseil d'accompagnement : Servir avec du riz safrané ou des pommes de terre cuites à la braise ou en robe des champs

Bon profit ! (Bon appétit)

LES GENS D'ICI

Le jeudi 4 juin 2015, la Municipalité a reçu, à la salle des fêtes, l'assemblée générale du Centre d'Information Des Femmes et des Familles de l'Ardèche (CIDFF07). Il s'agissait de clore l'année anniversaire des trente ans de la création du CIDFF 07... fondé à Saint Maurice d'Ibie par un petit groupe de femmes dont Madeleine MORY, mieux connue au village sous le vocable « Made ».

A cette occasion, Véronique LOUIS a prononcé le discours que nous reproduisons ci-dessous :



« Vous accueillir ce soir pour achever l'année du 30^{ème} anniversaire du CIDFF 07, est un réel plaisir teinté d'une certaine émotion... Surtout en présence des fils de Madeleine Mory, Pim et Adrien, d'habitants et d'amis qui l'ont bien connue.

En effet, il y a trente ans, Madeleine MORY, contribuait à la création du CIDFF en Ardèche, ici à Saint Maurice d'Ibie, mettant à disposition de la toute jeune association, un local dans sa maison.

Made a été conseillère municipale du village de 1977 à 1983, puis adjointe au Maire de 1983 à 1986, année de son décès survenu bien trop tôt.

J'ai peu connu Made, étant arrivée à Saint Maurice en 1983. Je l'ai rencontrée quelques fois chez des amis communs, Catherine et Keith Reid, lorsque nous venions en vacances. J'ai le souvenir d'une femme sympathique, ouverte et accueillante, il se dégageait de sa personne un charisme évident, malgré sa maladie...

Etre actrice de la création d'une association s'intéressant aux droits des femmes et à l'égalité entre femmes et hommes dans les années 80 au fin fond d'un petit village ardéchois peut paraître quelque peu anachronique... Voire étonnant...

A propos de leur équipe de l'époque, Frédérique VOULET, qui a travaillé avec Made, disait à Anne-Do (présidente actuelle du CIDFF): « on était militante mais ça ne transparaissait pas, c'était évident et normal de s'occuper des droits des femmes, on n'en parlait pas, mais on mettait en place des actions, on travaillait avec les moyens du bord, sans informatique, mais on faisait énormément de choses, l'association grandissait très vite... »

Cela traduisait une grande acuité concernant le sort des femmes, une envie claire de contribuer à faire reculer les obscurantismes, et le désir d'une solidarité avec les plus fragiles et les plus menacées...

S'occuper des droits des femmes était évident... 30 ans après, si nous sommes là ce soir auprès du CIDFF07, c'est qu'il reste encore beaucoup et tant à faire...

Comment décrire en peu de mots les injustices, les violences faites aux femmes du seul fait d'être femme....

Encore aujourd'hui vous connaissez toutes et tous les

données sociologiques qui démontrent que le travail est loin d'être fini :

Flora TRISTAN disait « l'homme le plus opprimé peut opprimer un être... qui est sa femme, elle est le prolétaire du prolétaire.. »

- inégalité professionnelle : les femmes sont moins bien rémunérées pour un travail égal, avec du temps partiel forcé, des postes de directions rares... du harcèlement sexuel, et le congé maternité comme un obstacle à une carrière professionnelle...

- inégalité politique même si la parité fait avancer les choses peu à peu

- maintien des stéréotypes sociaux des métiers et des tâches selon le genre...

- peu d'évolution dans la répartition des tâches ménagères qui restent très majoritairement féminines

- violences, viols, prostitution plus que jamais d'actualité : dans notre pays, plus de 540 000 femmes subissent des violences chaque année et 1 femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint....

Est-ce la méconnaissance de ce que sont les femmes qui génèrent tant d'injustices et de violences ?

« La femme, ce continent noir... » soupirait Sigmund FREUD qui voulait vraisemblablement exprimer, sous forme métaphorique, que le domaine de la psychologie consacré à la femme était un terrain de recherche où demeuraient de nombreuses inconnues et avouait ainsi que sa théorie du féminin comportait de nombreuses lacunes voire quelques erreurs... !

Comme il y a trente ans, comme Made et ses amies, « c'est évident et normal de s'occuper des droits des femmes », plus que jamais le féminisme reste d'actualité, la réalité nous y convie....

Merci Pim, merci Adrien d'être avec nous pour cet anniversaire

Merci à vous tous d'être présentes et présents ce soir pour saluer le CIDFF07 pour l'ensemble de ses actions, saluer ses administratrices et ses professionnelles, et pour honorer la mémoire de Made MORY.

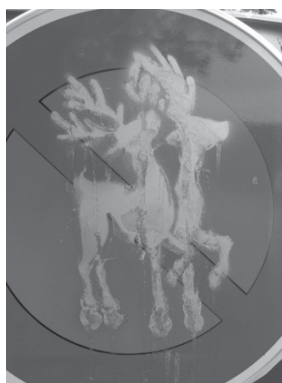
Je terminerai en citant Louise MICHEL « si l'égalité entre les deux sexes était reconnue, ce serait une fameuse brèche dans la bêtise humaine.... ». »



A l'issue des discours, une composition florale a été déposée sur la tombe de Made MORY en présence de deux de ses fils et d'habitants émus en souvenir de Made et de ce qu'elle a représenté pour notre village... Elle a été « une d'ici » apportant sa contribution à notre histoire commune et de belle manière !

REPETTA...

Dégradations : Tag de panneau signalétique routière



Porter atteinte et dégrader des biens communs est un délit pénal, comme de se faire justice soi-même.

Cela pèse sur les finances communales car un simple panneau vaut entre 100 et 200€.

Autant dire que cela n'est ni une marque d'intelligence ni de respect d'autrui et de la collectivité!

Diviser par quatre votre taxe d'ordures ménagères :

C'est possible.



Certains diront «moi, je ne trie pas parce que de toute façon la taxe augmente chaque année». Sauf que nous la payons par rapport au poids des ordures ménagères récoltées dans les conteneurs collectés sur la commune et divisé par le nombre d'habitants. Ne pas trier correctement ses déchets c'est faire payer son incivilité à ceux qui trient. Prenez l'exemple de ce conteneur plein que nous avons trié. Après avoir enlevé le verre, le tri sélectif, les papiers et des objets divers, il est resté un quart d'ordures ménagères (et nous n'avons pas trié ce qui est compostable). Si tous les citoyens triaient correctement leurs déchets, nous pourrions, tous ensemble, démontrer que la hausse de cette taxe n'est pas une fatalité.

Serions-nous assez stupides pour ne pas comprendre une chose aussi simple?

Si vous ne le faites pas pour vous, faites le au moins pour les générations futures. AA et EF (Agents communaux)

POUR RAPPEL : la déchetterie de Villeneuve de Berg est à votre disposition du lundi au samedi de 9h à 11h45, et le mercredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15.

ALBUM PHOTOS !!



Ibie'cyclette «découvrir des chemins perdus...»



Après l'effort... un bon repas !



Fête du pain : la relève est là!



Fête du pain soirée conviviale autour d'un repas cuit au feu de bois...!

ALBUM PHOTOS !!



Fête du pain : «les gros bras» sortent le poulet basquaise du four !



Anniversaire du CIDFF : moment d'émotion et de retrouvailles avec les fils de Made Mory.



Anniversaire du CIDFF : séquence souvenir devant le 1er siège administratif du CIDFF au village.

Vernissage
«pas à pas ...
vers l'empreinte
artistique»
on ne les arrête
plus !



Vernissage... les élus
et professionnels sont
«babas» devant les
créations des enfants !



Encore l'Ibie'cyclette!



Ibie'cyclette :
heureusement
il y a
du ravitaillement !

LES ASSOCIATIONS



Club de l'Amitié

Après 15 printemps, c'est l'automne... Pour le Club de l'Amitié !

La vie est comme la nature, elle a des saisons ! Printemps, été, automne, hiver ! La nature humaine aussi !

C'est ainsi que nous pourrions comparer l'existence de l'association du « CLUB DE L'AMITIE » et des membres qui ont participés à ses activités !

Crée en 1998, à l'initiative du maire forme d'association Loi 1901, le Club en est arrivé à la fin de sa dernière saison. Avant d'en arriver là, petit retour en Dans le petit village de Saint Maurice estivants réguliers et nouveaux arrivants si bien qu'à « Club » il a été conservé « Pour nous rencontrer, la Mairie accorda communale. Ce fut donc le lieu de rencontre, belote, scrabble, réunissaient les anciens du pays et les retraités devenus. Il est quelque peu regrettable de constater deux éléments primordiaux en sont la a) Les membres actuels-tous retraités. S'ils sont en forme, les ans sont là. Pour entraîne encore à rendre des services aux moins mobiles ou plus âgés.



de l'époque, M. Emile OZIL, sous la de l'Amitié, après 15 années d'activités, son 2014/2015.

arrière. Pourquoi « Club de l'Amitié » ? d'Ibie, depuis des décennies, habitants, entretenaient une amicale cohabitation Amitié ».

la salle de l'ancienne école publique contre des aînés de la commune. Là, dans la bonne humeur et la convivialité, nus Saint-Maurinois.

ter que l'association ne puisse perdurer. cause :

sont présents depuis dix ou quinze ans. les plus actifs, leur sens du social les

b) L'effectif n'est pas renouvelé par la présence de nouveaux arrivants ou nouveaux retraités. Les conséquences sont qu'un lien social-sans distinction d'idées ou de convictions disparaît.

Pour être positif, remercions déjà les membres des Comités des Fêtes- qui se sont succédés -d'avoir, depuis des décennies, financé le repas annuel des anciens du pays, et, au cours de leurs différentes manifestations, d'avoir apporté beaucoup de respect et d'attentions aux « anciens » !

Merci aussi aux habitants de la commune d'avoir participé nombreux à tous les lotos, ce qui a permis de financer-souvent à 50% -les voyages et les repas organisés pendant plus d'une décennie. Heureux de s'être rencontrés en sont temps !

Encore nos remerciements-aux municipalités qui se sont succédées-pour le prêt de la salle des fêtes et aussi celle de l'ancienne école communale, qui- nous l'espérons- sera toujours ouverte aux anciens, même suite à la cessation des activités du Club. Le président a souhaité aussi rendre hommage à tous les membres qui ont collaborés avec assiduité à toutes les activités et manifestations au cours de ces quinze dernières années.

Tous se souviendront de l'active présence de Mado RIVIERE, secrétaire qui a aussi assumé la trésorerie et assuré le confort et le bien-être des membres. Honneurs lui soient rendus.

Certaines années jusqu'à 24 personnes se sont retrouvées les mardis à « l'école » face au restaurant – Le Levant - pour participer aux activités, parfois en compagnie de personnes venant de Villeneuve de Berg et Saint Andéol attirées par la convivialité régnant au Club. (Archives tenues par Simone VALLOS qui a tout noté sur ses carnets ! Mémoire de 15 années !) Personnes âgées, retraitées, nous avons été classés... et déclassés souvent ! La vie change, la preuve !

Il y a de cela une éternité – 50 ans – une personne d'un âge - comme Victor HUGO –

était un honorable vieillard. Plus tard ce mot devenait – vieux – puis – anciens, puis senior. Il est exact qu'à ce jour nous vivons bien plus longtemps, merci la science, merci la vie !!

Aussi il est de bon ton à ce jour d'appeler les aînés, et, puisque nous sommes de la campagne – ou à la campagne – ruraux. Quelque soit l'appellation la convivialité prédomine !

Dans les souvenirs de ces moments resteront aussi les visages des personnes nous ayant quittés.

Elles sont nombreuses depuis les ans. Elles feront toujours partie aussi de la mémoire et de la survivance de ce village.

En effet, si aujourd'hui, nous avons le privilège de vivre ou venir vivre dans ce village c'est à beaucoup d'entre-elles que nous le devons. Que cela perdure.

2015 – 2016...

Le Club de l'Amitié ayant cessé ses activités au titre d'association loi 1901, il sera possible pour les personnes intéressées de continuer à venir se rencontrer et jouer, dans la salle de l'ancienne école communale.

Mado RIVIERE s'est proposée pour coordonner ces rencontres.

Dès Octobre des rendez-vous pourront éventuellement être programmés. A suivre...



A.C.C.A.

L'assemblée générale s'est tenue le 6 juin 2015 à la maison de la chasse. Le point a été fait sur la saison 2015/2016 qui arrive.

Dates à retenir :

- Samedi 1 août 2015 à 15 heures, délivrance des cartes sociétaires jusqu'à 17 heures.
- Lundi 3 août 2015 pose des clôtures des vignes le matin. L'après-midi deuxième et dernière distribution des cartes.
- Début de la chasse en battue la semaine après le 15 août pour le sanglier. Des panneaux seront mis en place pour le signaler.



la Boule de l'Ybiee



Défaits lors de la première journée de championnat des clubs, les filles et les garçons se sont bien repris, victoire contre Meyras pour les féminines, victoires contre Les Vans et Bourg Saint Andéol pour les masculins. Suite du championnat le 21 juin. A noter la belle performance de Rodolphe Arsac au fédéral tête à tête où il a réussi à atteindre les quarts de finale..



Collectif local « stop aux gaz et huile de schiste »

Restons attentifs

En ce moment, la société Mouvoil demande le renouvellement du permis du bassin d'Alès. Nous rappelons que ce permis intègre une partie de l'Ardèche du sud.

Le 19 juin 2015, le préfet du Gard a invité les représentants des maires du Gard et de l'Ardèche du sud à la préfecture de Nîmes pour argumenter et soutenir le refus des citoyens.

La délégation était accompagnée par le représentant du collectif « stop aux Gaz et Huiles de Schiste » du Gard, porteur d'une pétition de 10 000 signatures écrites et électroniques.

Il est à craindre qu'en cas de refus de renouvellement du permis précité, Mouvoil introduise une nouvelle demande élargie tant dans le Gard qu'en Ardèche.

Soyons très attentifs à l'évolution de cette situation préoccupante que le collectif suivra de près.

Comme chaque année, le collectif local organise **un repas citoyen** sur le pré communal où chacun-e apporte quelques victuailles à partager, réservez la date : **le vendredi 28 août 2015 à partir de 19h.**

Accueil Ybie

Une nouvelle saison estivale débute et les vacanciers vont se joindre aux résidents de notre vallée.

Cette année 2015, notre association innove en mettant gratuitement à disposition une Carte PASS qui permet aux vacanciers de bénéficier d'avantages auprès de nos partenaires.

Que ce soit pour faire du canoë-kayak, de l'accro-branches, une balade en 2CV pour découvrir notre belle région, un centre équestre, un parc animalier, le musée de la lavande, une grotte, nos deux restaurants du village et d'autres aux alentours, des caves à vins particulières et coopératives, des pizzas à emporter, etc... C'est en effet une quarantaine de possibilités attractives qui s'offrent à nos touristes, pour le plaisir des petits et des grands.

Voici donc, avec l'arrivée des touristes, un peu d'animation qui va récompenser le travail du Comité des fêtes lors des manifestations de l'été, qui feront également le bonheur de nos restaurateurs et caves partenaires de notre association et de tous ceux qui vivent directement ou indirectement du tourisme.

Pour les hébergeurs non adhérents qui souhaitent nous rejoindre :

Renseignement auprès de Xavier Berte, président, au 04 75 37 46 72.

Très bon été à toutes et à tous.



Programme des manifestations estivales 2015 :

- 2 séances de Cinéma en plein-air au cœur du village, dès 21h30 :
 - Le mercredi 8 juillet 2015 : film d'animation « Astérix et le Domaine des Dieux ».
 - Le mardi 4 Août 2015 : « La famille Béliet ».

Entracte, vente de boissons et de glaces.

Tarifs : 6€ (tarif plein) / 4€ (moins de 14 ans) / gratuit (moins de 6 ans).

- Fête du 15 Août :

Jeux pour enfants, concours de foot à 5, concours de pétanque, buvette, snack à midi, défilé de chars et animations, grande tombola, repas champêtre le soir, BAL de clôture sur la place du village.

Grande Tombola organisée par le Comité des Fêtes

La Fête du Pain, cette année, a été l'occasion de mettre en valeur un meuble ancestral : le pétrin.

Le pétrin était un meuble utilitaire quand le pain était fabriqué à la maison. Si le premier fut en pierres, il fut transformé en bois pour être intégré au mobilier. Il fut même, dans cette belle Provence, sculpté et apporté en dot par la mariée.

Aujourd'hui, il s'intègre bien dans un décor intérieur.

Avec cette Tombola, vous pouvez, si la chance se présente, en acquérir un bel exemplaire en noyer :

- Tirage de la Grande Tombola pour gagner le pétrin : **le 15 Août 2015 à 19h.**

Les tickets seront proposés à la vente le 15 août.

- Un 1er tirage a eu lieu le jour de la Fête du Pain, pour gagner **14 cannes artisanales de randonnées en buis.**

2 chances de gagner : les tickets du 1er tirage seront également remis en jeu pour le tirage du gros lot le 15 août.

